



Non respect de la loi Evin

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 20 novembre 2007

Mon employeur nous a interdit suite a la loi evin de fumer dans son entreprise alors que lui meme fume ainsi qu'un autre employé à qui il a donné l'autorisation (nous sommes 22). A t il de droit de fumer malgré la loi evin ?

Réponse :

L'interdiction de fumer concerne les lieux, et donc indirectement les individus. Si un lieu est concerné par l'interdiction, il l'est pour tout le monde.

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Vous pouvez demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction, faire appel à notre service de mise en demeure ou éventuellement exercer votre droit de retrait.

PS : Si vous voulez que le problème du tabagisme passif soit enfin pris au sérieux, écrivez au Président de la République avec l'aide de DNF : c'est facile, c'est gratuit, mais c'est vital.